Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 JUIN 2025

Date de Convocation: 09 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur GRIMAUX Mickaël, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme GIRARD Caroline.

MM. DEHOSTINGUE Cyprien, DEGROOTE Freddy, GADRÉ

Roger, LEVOIR Stéphane, MAGNIER Christophe,

VANDOOLAEGHE Cédric.

Etaient excusés : M. SOMAZZI Laurent ayant donné pouvoir à M. DEGROOTE

Freddy.

M. SUEUR Charles ayant donné pouvoir à Mme GIRARD

Caroline.

<u>APPROBATION DU COMPTE RENDU DES REUNIONS DU 03 MARS 2025 ET DU 15</u> <u>AVRIL 2025</u>

Lecture du compte rendu des réunions du 03 mars 2025 et du 15 avril 2025. Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

CONTRAT D'ACCÈS AUX SERVICES DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA SOMME A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE

Monsieur le Maire présente le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque départementale de la Somme à destination des bibliothèques d'Amiens Métropole, rappelant les engagements de chacun des signataires à savoir le Département de la Somme et la Commune de Bovelles.

Ce contrat a pour objet de :

- Définir les modalités de partenariat entre le Département de la Somme et la Commune de Bovelles, pour le développement de la bibliothèque municipale, service public indispensable à l'exercice de la citoyenneté, lieu d'accueil et d'ouverture au monde, de lien social et d'inclusion ;
- Adapter le service de lecture publique aux besoins de la population de ce territoire avec l'aide de la Bibliothèque départementale de la Somme ;
- Faciliter l'accès de chaque habitant de ce territoire aux ressources culturelles mises à disposition par le Département et par la collectivité concernée ;
- Développer la lecture solidaire et l'inclusion en prêtant une attention particulière aux publics prioritaires du Département, éloignés de la lecture, par la mise en œuvre d'actions et le renforcement des partenariats, notamment en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et d'insertion sociale;
- Développer l'action culturelle et la vie littéraire en soutenant les initiatives communales, intercommunales et associatives.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque départementale de la Somme à destination des bibliothèques d'Amiens Métropole à intervenir avec le Département de la Somme ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

<u>CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME POUR</u> <u>2026</u>

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'effectuer le tirage au sort des jurés d'assises à partir de la liste électorale de la commune, la commune de BOVELLES ayant été désignée par tirage au sort au sein du canton, pour la constitution de la liste préparatoire des jurés d'assises.

Les désignés sont Monsieur Jacques GOURGUECHON, Madame Caroline CHARLET et Madame Anne Laure REVOL épouse SESTIER.

PASSAGE DU JURY NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le jury régional des « Villes et Villages Fleuris » passera dans la commune le jeudi 28 août 2025 de 8h15 à 9h15.

Un communiqué sera passé auprès des habitants sur la date afin que le village soit à son avantage.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Place du 8 Mai 1945 :

Quinze sondages ont été réalisés, par Ginger, sur la place du 8 Mai 1945. On attend le rapport avec la méthode de remblaiement retenue.

| * | <u>Armoi</u> | re d | 'Eclaira | ige F | <u>Publiq</u> | ue au | <u>niveau</u> | de l'égli | <u>se</u> : |
|---|--------------|------|----------|-------|---------------|-------|---------------|-----------|-------------|
| | | | | | | | | | |

L'armoire devrait être installée en fin de semaine ou début de la prochaine.

| Le Maire, | Les Adjoints, | Les Conseillers, |
|-----------|---------------|------------------|
| | | |